
Séance du lundi 25 novembre 2024

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 19/11/2024

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 10

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Virginie FONGARO

Excusés: Anick COMBE, Dominique COMBE, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA

Absents: Sylvain RIVIER

Objet: Adhésion à la Fondation du Patrimoine - DE_2024_960

La Fondation du Patrimoine a été créée en 1996 pour mobiliser tous ceux qui veulent aider le patrimoine rural et non protégé. Depuis, son action s'est élargie à l'ensemble des territoires. Elle a pour vocation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'état. Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux
- Mobilisation autour du mécénat
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

La Fondation du Patrimoine fait également bénéficier ses membres de son expertise et de son influence au sein des réseaux patrimoniaux. Des formations et conseils liés aux problématiques patrimoniales sont également dispensés. A cette fin, son équipe se déplace toute l'année sur le terrain auprès des collectivités.

Par cette adhésion, la ville bénéficiera de l'accompagnement des équipes de la fondation spécialisée dans la valorisation, la mise en cohérence et la gestion des problématiques patrimoniales.

Une cotisation annuelle est due pour cette adhésion, déterminée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité. Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200€.

Il est ainsi proposé l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de HOMPS.

Après délibération, le conseil municipal:

APPROUVE l'adhésion de la commune de HOMPS à la Fondation du Patrimoine.

AUTORISE Madame le maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis.

AUTORISE la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de HOMPS.

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**

